

dossier de presse

Opération « Zéro phyto »

par **Paul SALEN**, 1^{er} vice-président du Conseil général de la Loire

Le Conseil général en route vers le « Zéro phyto » : _____ **2**

Dans le cadre de l'entretien des routes, le Conseil général s'engage à réduire l'emploi des produits phytosanitaires :	2
Le Conseil général teste un nouveau matériel :	2
Une convention avec la FRAPNA Loire pour étendre cette action :	2

Pourquoi le Conseil général de la Loire tend-il vers le « zéro phytos » ? _____ **3**

Préserver la qualité de l'eau :	3
Quelle alternative pratique aux phytosanitaires ?	3

Que sont les produits phytosanitaires ? _____ **4**

Quels sont les principaux utilisateurs ?	4
Quels sont les phytos utilisés ?	5
Quelles sont les risques liés à l'emploi des phytos ?	5
Les risques de pollution :	5

contact presse :

Pierre CHAPPEL
04 77 48 42 38
06 21 12 25 47
pierre.chappel@cg42.fr

Le Conseil général en route vers le « Zéro phyto » :

Dans le cadre de l'entretien des routes, le Conseil général s'engage à réduire l'emploi des produits phytosanitaires :

A l'occasion de l'édition 2011 de la semaine du développement durable, le Conseil général lance une expérimentation pour réduire au maximum l'emploi des produits phytosanitaires.

Le Conseil général teste un nouveau matériel :

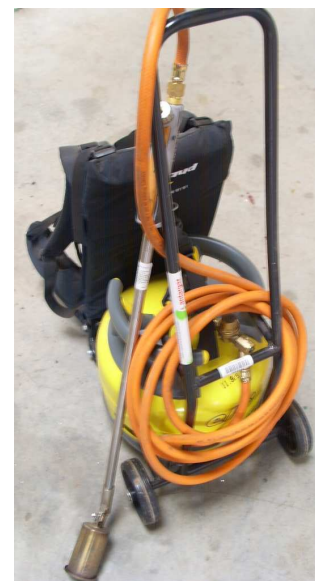
Pour cette action, plusieurs équipes du Conseil général chargées de l'entretien des routes dans l'Ondaine, le Pilat et la plaine du Forez se sont équipées d'un nouveau matériel.

Il s'agit de brûleurs thermiques fonctionnant au gaz propane et équipés d'une lance. Le tout est portable ou tractable sur roulette.

Ce matériel sera testé par les agents du Conseil général sur les deux itinéraires suivants :

- la RD 1082 entre Andrézieux et Feurs
- la RD 100 entre Andrézieux et Saint-Galmier;

Une démonstration « in situ » sera aussi effectuée sur un carrefour giratoire.



Une convention avec la FRAPNA Loire pour étendre cette action :

Le Conseil général signe, également, une charte avec la FRAPNA Loire pour encourager les gestionnaires des dépendances routières à limiter eux aussi le recours à ces produits.

Tous les acteurs concernés peuvent, eux aussi, adhérer aux engagements contenus dans ce document pour mieux protéger l'environnement et notamment les milieux aquatiques. Ils sont ainsi encouragés à entretenir les voiries et les espaces verts avec des méthodes alternatives.

En renonçant progressivement aux pesticides pour le désherbage, ils pourront ainsi contribuer à améliorer la santé publique. Et ils lutteront contre l'appauvrissement des milieux naturels et participeront à la dépollution des eaux.

De son côté, la FRAPNA Loire s'engage à aider les gestionnaires à mettre au point des plans de réduction des pesticides. L'association les conseillera sur les méthodes alternatives et formera les agents d'entretien.

Au delà des gestionnaires, cette action vise à sensibiliser les particuliers à la nécessité de réduire ce type de produits pour l'entretien de leur jardin.

Pourquoi le Conseil général de la Loire tend-il vers le « zéro phytos » ?

En zone non agricole, les produits phytosanitaires sont utilisés au sol et non sur les cultures : ils ont donc souvent tendance se répandre plus rapidement dans les eaux de ruissellement ou les eaux souterraines que les autres pesticides. Ainsi peut-on les retrouver en plus grande quantité dans l'eau.

Préserver la qualité de l'eau :

La préservation de la qualité de l'eau nécessite de faire des choix stratégiques et techniques pour réduire les intrants¹ phytosanitaires.

Il est à noter que de nombreux ouvrages liés à la route (ouvrages d'art) sont situés à proximité immédiate des cours d'eau.

Tendre vers le « zéro phyto » permet de limiter les transferts des produits dans le milieu naturel.

Quelle alternative pratique aux phytosanitaires ?

Quel que soit le contexte, il est toujours possible d'adopter un ensemble de raisonnements et de pratiques permettant une prévention générale contre les pollutions.

Les méthodes préventives consistent à poser du paillage (couverture d'un sol nu par des matériaux organiques ou non organiques) ou à planter de plantes couvre-sol (végétaux décoratifs qui s'étalent au sol sans prendre de hauteur).

Sur toutes les voies de communication situées en bordure de cours d'eau et sur les surfaces imperméables (trottoirs, allées), il est recommandé d'avoir recours aux méthodes mécaniques et alternatives.

Ces méthodes mécaniques sont nombreuses : fauchage, binage, balayage mécanique, sabots rotatifs, etc.

Outre les brûleurs à gaz, les systèmes vapeur de type WeedCleaner, eau chaude de type Aquacide les font partie de la famille des méthodes thermiques.

¹ Les intrants sont les différents produits apportés aux cultures.

Que sont les produits phytosanitaires ?

A l'origine, les produits phytosanitaires étaient utilisés en milieu agricole pour préserver les cultures des ravageurs, des maladies ou encore des plantes compétitrices nuisibles à leur bon développement (directive 91/414/CE).

Mais les phytosanitaires ne sont pas uniquement utilisés par les agriculteurs.

Il suffit d'observer, en milieu urbain, les parcs et les jardins. Toute personne souhaitant désherber son jardin privé peut utiliser ce type de produit.

Quels sont les principaux utilisateurs ?

On peut lister de manière non exhaustive **les utilisateurs non agricoles courants de produits phytosanitaires** :

- les jardiniers amateurs, qui représentent les plus grands utilisateurs du milieu non agricole ;
- les communes qui entretiennent les parcs et jardins publics, les gazons, la voirie, les abords de bâtiment publics, les terrains de sport, les parkings, les cimetières, etc. ;
- les structures ayant des espaces verts à entretenir (entreprises, hôpitaux, universités) ;
- les sociétés d'autoroutes, qui traitent les abords de chaussée, les aires de services, les gares de péages et les clôtures ;
- la SNCF, qui, pour des raisons de sécurité, entretient les voies ferrées et les parcs à matériaux ;
- les aéroports et aérodromes, qui entretiennent pour des raisons de sécurité les bords de piste, des bâtiments, les panneaux indicateurs, les transformateurs, et les parkings ;
- les golfs ;
- l'ONF et le CRPF, qui traitent ponctuellement les forêts, au moment de la plantation ou en cas de grave fléau.

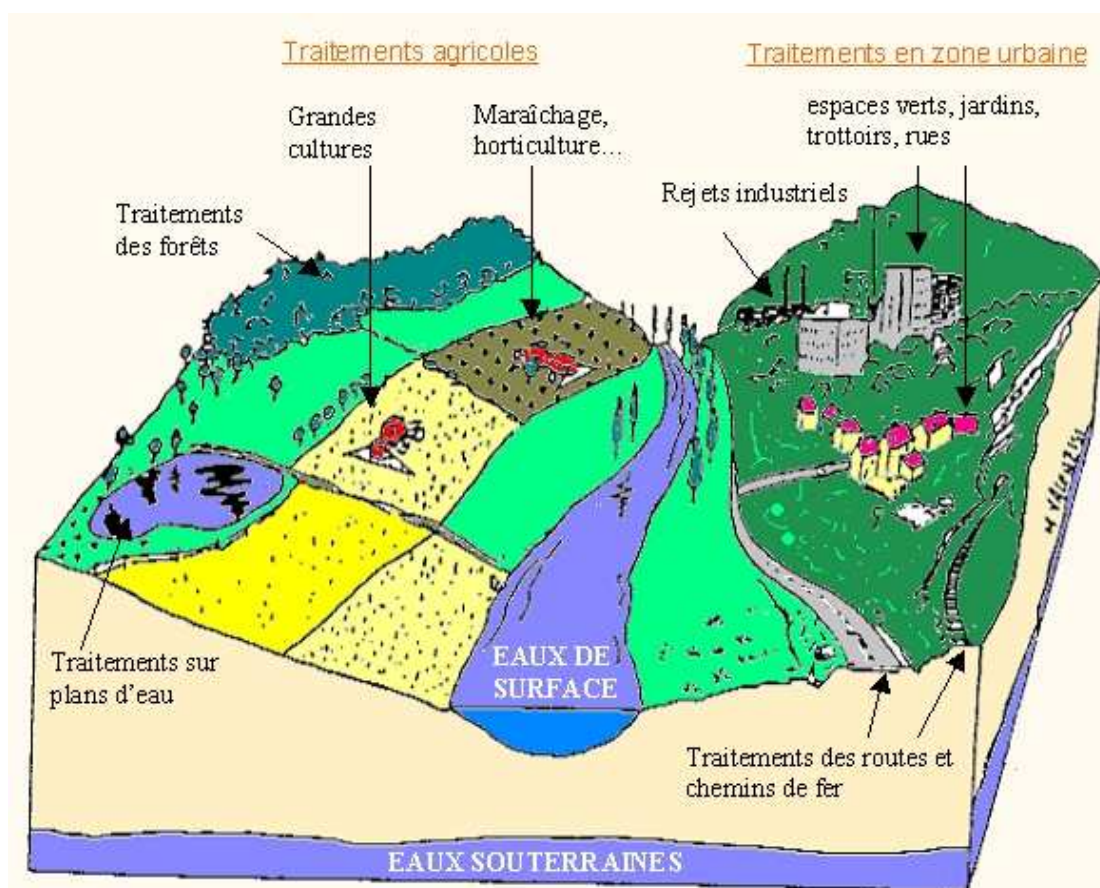
Les conseils généraux enfin, qui pour les mêmes raisons de sécurité et d'entretien de leur réseau, peuvent être amenés à les utiliser sur les routes, les murs et ouvrages d'art.

Quels sont les phytos utilisés ?

Sont généralement utilisés des herbicides contre les adventices (les mauvaises herbes des plantes cultivées) Parmi les familles chimiques les plus courantes, on peut citer les urées substituées, les chloroacétanilides, les amino-phosphonates glycines (glyphosate), les sulfonylurées, les acides, les triazoles, les oxadiazoles etc.

Quelles sont les risques liés à l'emploi des phytos ?

Nombreuses sont les sources de contaminations comme le montre le schéma synthétique suivant :



Les risques de pollution :

Les phytos représentent un risque de pollution :

- du fait de l'imperméabilité de la plupart des zones traitées en ZNA, accélérant ainsi les écoulements vers les collecteurs d'eau de pluie ou directement vers les milieux aquatiques,
- des difficultés de manipulation des produits ou des erreurs de pratiques de l'applicateur avant ou après le traitement (pollutions ponctuelles).